



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des ressources humaines

**FICHE DE POSTE  
Compatible RenoIRH**

**MISE À JOUR JANVIER 2023**

**Intitulé du poste :** Adjoint au chef du service d'appui aux équipements collectifs (H/F)

**N° RenoIRH :** [1839760001](#)

<b>Catégorie</b>	A+
<b>Famille d'emploi</b>	Élaboration et pilotage des politiques publiques
<b>Emploi</b>	Responsable sectoriel
<b>Correspondance RMFP</b>	Élaboration et pilotage des politiques publiques -cadre sectoriel
<b>Direction/Service/Sous-dir/Bureau ou autre décomposition de l'organigramme</b>	DEAL 976 / Service d'appui aux équipements collectifs / Direction du service
<b>Localisation</b>	M'tsapéré – 97600 MAMOUDZOU Proximité gare, transports en commun
<b>Niveau min d'expérience requis (Facultatif)</b>	
<b>Spécialité RNCP (Facultatif)</b>	
<b>Rémunération (Facultatif)</b>	

**Généralités : (max 1000 caractères) :**

Les missions sont assurées dans le contexte particulier de Mayotte : départementalisation au 31 mars 2011 (rapprochement accéléré des règles de droit commun), accès au statut de région ultrapériphérique (RUP) de l'Union Européenne depuis le 1er janvier 2014.

La faible organisation de l'ingénierie publique ou privée rend l'action de l'État nécessaire sur des missions de planification, d'appui aux maîtres d'ouvrages et à la commande publique dans une logique d'aménagement et de solidarité territoriale.

Le SAEC est organisé en cinq unités : Constructions Bâtiments Publics Durables premier et second degré (comprenant Immobilier de l'État), Appui aux Projets Environnementaux, Aménagement Opérationnel, et Ingénierie Financière de Projet. Il a pour mission d'apporter son appui technique aux maîtres d'ouvrages publics, et son expertise sur des opérations innovantes ou exemplaires s'inscrivant dans les priorités d'action de l'État en matière de politiques publiques.

**Finalités et missions :**

- ◆ Contribuer au rattrapage en matière d'équipements collectifs pour face au retard constaté et à l'évolution démographique ;
- ◆ Participer au confortement et à un transfert de savoir-faire au profit des collectivités locales dans une logique de transfert de compétences ;
- ◆ Les activités principales sont :
  - ✓ Management de service en binôme avec le chef de service ;
  - ✓ Pilotage et le suivi de l'activité des unités opérationnelles ;
  - ✓ Mise en place d'une dynamique de gestion transversale des projets au niveau du service notamment entre les pôles ingénierie et l'unité ingénierie financière de projet, et avec les autres services de la DEAL ;
- ◆ Suivi des relations contractuelles avec les différents partenaires (conventionnement) : préfecture, rectorat, collectivités locales, syndicats mixtes, etc.
- ◆ Développement d'outils de planification en termes de projets et de moyens financiers et humains ;
- ◆ Participation aux différentes échéances de dialogue de gestion (budget / effectifs) et comités de direction.

**Liaison hiérarchique :**

Positionnement dans la structure : sous l'autorité hiérarchique du Chef de Service d'Appui aux Équipements Collectifs (SAEC)

Exercé dans le poste : Encadrement de 5 chefs d'unités (cat A) et une trentaine d'agents

Relations internes et externes : Préfecture, SGAR, tous services de l'État, Conseil départemental, Communes, Syndicats mixtes Acteurs de l'acte de construire, etc.

**Spécificités :**

Matérielles	Horaires et saisonnalités	Conditions particulières
<p><b>À disposition :</b> - un bureau - pool véhicules de service.</p>	<p>Horaires variables selon Règlement Intérieur</p>	<p><u>Les fonctionnaires affectés à Mayotte</u>, bénéficient d'une <b>majoration du traitement</b> instituée par le décret n° 2013-964 du-28-octobre-2013.</p> <p><b>Depuis le 01 janvier 2017 cette majoration est de 40 %.</b></p> <p><u>Les fonctionnaires ayant leur centre d'intérêts matériels et moraux à Mayotte ou hors Mayotte, affectés à Mayotte à compter du 01 janvier 2017</u>, bénéficient de l'<b>indemnité de sujétion géographique</b> instituée par le décret n° 2013-965 du 28 octobre 2013, correspondant à <b>20 mois du traitement indiciaire de base</b>, versée en 4 fractions annuelles égales, comme suit :</p>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1ère fraction à l'installation sur le nouveau poste ;</li> <li>▪ 2<sup>de</sup> fraction à la fin de la deuxième année ;</li> <li>▪ 3<sup>e</sup> fraction à la fin de la troisième année ;</li> <li>▪ 4<sup>e</sup> fraction au bout de quatre ans de service.</li> </ul> <p><b>Cette indemnité est versée aux fonctionnaires dont la précédente résidence administrative était située hors de la Guyane, de Saint-Martin, de Saint-Pierre-et-Miquelon de Saint-Barthélemy ou de Mayotte.</b></p>
--	--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Exigences :**

<b>Compétences techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Connaissance des politiques publiques ;</li> <li>✓ Connaissances générales du bâtiment et des marchés publics ;</li> <li>✓ Connaissance des différents acteurs de la construction ;</li> <li>✓ Maîtrise des logiciels de bureautique.</li> </ul>
<b>Compétences relationnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Savoir adapter son discours à son auditoire ;</li> <li>✓ Qualités relationnelles et humaines fortes ;</li> <li>✓ Savoir dialoguer ;</li> <li>✓ Savoir animer une équipe et créer une dynamique de groupe.</li> <li>✓ Savoir analyser et reformuler une commande ;</li> </ul>
<b>Profils recherchés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Connaissance de l'environnement du service et des principaux interlocuteurs ;</li> <li>✓ Savoir gérer un projet ;</li> <li>✓ Savoir identifier, mobiliser et gérer les ressources ;</li> <li>✓ Qualité rédactionnelle et de synthèse ;</li> <li>✓ Savoir analyser et reformuler une commande ;</li> <li>✓ Rigueur et Sens de l'organisation ;</li> <li>✓ Capacité d'initiative ;</li> <li>✓ Disponibilité ;</li> <li>✓ Déontologie.</li> </ul>
<b>Modes d'acquisition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérience professionnelle et mise en situation ;</li> <li>• Formation continue.</li> </ul>

**Contacts :**

**Frédéric THOMAS**, Chef du service Appui aux Équipements Collectifs  
au 02 69 60 92 49 – 06 39 69 45 48  
Courriel : [frederic1.thomas@developpement-durable.gouv.fr](mailto:frederic1.thomas@developpement-durable.gouv.fr)

**Fondement juridique du recrutement :**